Chaîne d'intégrité du document : 7C 15 5A 21 41 7B A7 A0 C3 A2 17 EA 52 E1 FC B2
Publié le : 16/09/2026
Par : Alain SIMONET
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1154494

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 019-200066769-20260915-D2026_113_PETR-DE

Midi Corrézien
Communauté de communes

DÉLIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois de septembre à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle polyvalente – 19190 LANTEUIL, sous la présidence de M. Alain SIMONET, président

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 40
Représentés : 7
Votants : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 9 septembre 2026

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian DERACHINOIS a été désigné secrétaire

Étaient présents les conseillers titulaires suivants : Alain SIMONET, André ALRIVIE, Michèle LAQUIÈZE, Bernard REYNAL, Bernard LARBRE, Catherine MAZERM, Guillaume CHÂTEAU, Dominique CAYRE, Rose-Marie CAVARROT, Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Valérie BRUGMANS, Arnaud REYNIER, Christian MOMBRIAL, Céline MOURIGAL, Gilles POMMIER, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT, Isabelle BARRIER, Laurent BRESSY, Christian DERACHINOIS, Éric GALINON, Nathalie DURANTON, Yves NOYER, Christophe CHIROL, Christophe LISSAJOUX, Stéphanie CISCARD, Loëtitia HUARD, Florence MOURIGAL LAROCHE, Évelyne STRAUSS, Daniel ROCHE, Yves POUCHOU, Jean-Louis ROCHE, Gilles TRONCHE, Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE, Nathalie LABORDE, Laurent puyjalon,Roselyne POUJADE
Était présent le conseiller suppléant suivant : Bernard DUBOIS
Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Denis PINSAC par Michèle LAQUIÈZE, Ghilslaine DUBOST par Dominique CAYRE, Jean MAGE par Christophe LISSAJOUX, Jean-Pierre LARIBE par Bernard REYNAL, Danielle CLAVEL par Pierre MILY, Sylvie BONNEVAL par Alain SIMONET, Nicolas TARDIF par Stéphanie CISCARD
Était excusé le conseiller suivant : Jean-Pierre GUILLAUME
Étaient absents : Jérôme MADELEINE, Jean-Luc RAQUIN

DÉLIBÉRATION N°2026- 113 : ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLEGUÉ COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT AU PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

M. le Président indique que, pour faire suite à la démission de Guy CHASSAGNE en date du 1er septembre 2026, élu par délibération N°2026-40 du 14 avril 2026 délégué communautaire suppléant représentant la communauté de communes au Pôle D'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne corrézienne, le conseil communautaire est invité à élire un nouveau délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du PETR en remplacement du délégué sortant.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L5711-1 du CGCT, le choix du délégué appelé à siéger dans ce syndicat mixte peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne corrézienne approuvés le 13 mars 2017,*
- *Vu la délibération n° 2026-39 du 14 avril 2026 décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5711-1 ;*
- *Considérant la démission de M. Guy CHASSAGNE, conseiller communautaire et maire de Chenailler-Mascheix, de sa fonction de représentant suppléant de la communauté de communes Midi Corrézien au sein du PETR Vallée de la Dordogne corrézienne,*

➢ ***D'ÉLIRE déléguée suppléante représentant la Communauté de Communes Midi Corrézien au sein du PETR Vallée de la Dordogne corrézienne Madame Estelle DUQUÉNOIS, conseillère municipale de la commune de Chenailler-Mascheix ;***

➢ ***DE PRENDRE ACTE des représentants de la Communauté de Communes Midi Corrézien au comité syndical du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne comme suit :***

5 Rue Emile Monbrial- 19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Tél : 05.55.84.31.00
E-mail: contact@midicorrezien.com

Chaîne d'intégrité du document : 7C 15 5A 21 41 7B A7 A0 C3 A2 17 EA 52 E1 FC B2
Publié le : 16/09/2026
Par : Alain SIMONET
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1154494

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 019-200066769-20260915-D2026_113_PETR-DE

Titulaires	***Suppléants***
Alain SIMONET	Timothy MANNAKEE
Florence MOURIGAL LAROCHE	Danielle LAVIALLE
Catherine MAZERM	Christian DERACHINOIS
Bernadette GIRONDE	Éric GALINON
Valérie BRUGMANS	Patrick DHUR
Sylvie BONNEVAL	Jean Louis MAGE
Dominique CAYRE	CécileLASCOUX
Rose-Marie CAVARROT	Christophe CHIROL
Michel CHARLOT	Laurent CHAZOULE
Christophe LISSAJOUX	Évelyne STRAUSS
Marie-Christine DESMERGER	André ALRIVIE
Philippe LONGUEVILLE	Françoise CHAPOULIE
Catherine CHADELAUD	Estelle DUQUÉNOIS
Séverine VIGIER	Marie-Christine RAVET
Sylvie JALADI	VictoriaLE GALLIC

Le président,
Alain SIMONET

Le secrétaire de séance,
Christian DERACHINOIS

Reçue en préfecture le 16/09/2026 - Publiée sur le site internet de la communauté de communes le 16/09/2026
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410, 87000 Limoges Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Le président, Alain SIMONET